

Au terme de l'exercice 2023, le montant consolidé (budget général + budgets annexes) des recettes réelles (fonctionnement et investissement), s'élève à 111 970 394,06 € après neutralisation des flux réciproques entre budgets (subventions d'équilibre, remboursements des frais d'administration générale...).

Les recettes et compensations fiscales représentent plus de la moitié de recettes réelles de la communauté d'agglomération (53,4%).

Malgré les réformes intervenues en 2021 et 2023 (baisse de la cotisation foncière des entreprises (CFE) des entreprises industrielles et suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la fiscalité économique reste encore la première source de financement (19,1%).

Structure des recettes réelles consolidées en 2023 (fonctionnement + investissement)

Recettes réelles totales (tous budgets confondus)	CA 2023	%
Fiscalité économique (CFE, CVAE, VM, TASCOM, IFER)	21 369 516,89 €	19,1%
Fraction de TVA	18 774 131,00 €	16,8%
TEOM	10 711 910,00 €	9,6%
Dotation Globale de Fonctionnement	9 220 631,00 €	8,2%
Emprunt	8 870 000,00 €	7,9%
Redevances et produits des services d'eau potable	8 238 575,96 €	7,4%
Subventions et participations	7 802 974,23 €	7,0%
Redevances et produits des services d'assainissement collectif et non collectif	7 488 642,68 €	6,7%
Fiscalité ménages (THRS, FB et FNB)	5 452 780,00 €	4,9%
Dotations et compensations fiscales	3 478 407,00 €	3,1%
Recettes affectées collecte et traitement des OM (reventes de matériaux, redevance spéciale, participation CITEO...)	3 130 275,57 €	2,8%
Autres recettes (redevances d'occupation du domaine public, reprises de provisions, remboursements de mises à disposition, remboursements opérations pour compte de tiers, remboursements d'avances...)	1 465 827,00 €	1,3%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 155 687,00 €	1,0%
Droits de stationnement	1 005 376,62 €	0,9%
Attributions de compensation "négatives"	954 347,56 €	0,9%
Recettes réseau de transport + remboursement navettes électriques	770 840,34 €	0,7%
Recettes équipements aquatiques	756 958,61 €	0,7%
Redevances DSP stationnement	697 142,56 €	0,6%
Cessions de terrains économiques	560 120,00 €	0,5%
Recettes médiathèques	66 250,04 €	0,1%
TOTAL	111 970 394,06 €	100,0%

CET : contribution économique territoriale

VM : versement mobilité

TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales

IFER : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

THRS : taxe d'habitation sur les résidences principales

FB : foncier bâti

Synthèse Comptes Administratifs 2023

Les dépenses réelles consolidées s'établissent quant à elles à 114 641 472,54 € (111 970 394,06 € - 114 641 472,54 €). En intégrant le résultat reporté au 31 décembre 2022 (28 462 103,54 €) et l'excédent de fonctionnement transféré suite à la dissolution du syndicat mixte du CRITT Tarnais (87 751,53 €), le compte administratif consolidé présente un excédent de 25 878 776,59 € (28 462 103,54 € + 87 751,53 € - 2 671 078,48 €).

**Structure des dépenses réelles consolidées en 2023
(fonctionnement + investissement)**

Dépenses réelles totales (tous budgets confondus)	CA 2023	%
Collecte et traitement des déchets ménagers - Propreté	17 851 213,66	15,6%
Voirie - Opérations de renouvellement urbain	14 179 392,54	12,4%
Transports urbains - mobilités durables - stationnement	13 175 783,74	11,5%
Gestion des services	11 597 217,62	10,1%
Eau Potable - DECI	10 875 627,17	9,5%
Assainissement - eaux pluviales - hygiène	8 842 849,51	7,7%
Remboursement de la dette	8 550 219,03	7,5%
Reversements aux communes (attribution de compensation, fonds de concours)	6 969 210,65	6,1%
Eclairage public / maîtrise énergétique	4 195 205,75	3,7%
Equipements aquatiques	3 920 867,57	3,4%
Réseau des médiathèques	3 620 519,89	3,2%
Participation au SDIS	3 602 837,08	3,1%
Développement économique et enseignement supérieur	2 877 699,13	2,5%
Habitat	1 477 390,68	1,3%
Rocade - RN88	1 261 652,21	1,1%
Planification urbaine et ADS	496 076,67	0,4%
Politique de la ville	346 493,18	0,3%
Chenil	322 705,83	0,3%
Relais petite enfance	198 102,82	0,2%
Insertion	159 926,81	0,1%
Contribution FPIC et dégrèvements d'impôts locaux	120 481,00	0,1%
TOTAL	114 641 472,54 €	100,0%

Le résultat consolidé de l'exercice 2023 s'élève donc à - 2 671 078,48 € (111 970 394,06 € - 114 641 472,54 €). En intégrant le résultat reporté au 31 décembre 2022 (28 462 103,54 €) et l'excédent de fonctionnement transféré suite à la dissolution du syndicat mixte du CRITT Tarnais (87 751,53 €), le compte administratif consolidé présente un excédent de 25 878 776,59 € (28 462 103,54 € + 87 751,53 € - 2 671 078,48 €).

Le solde des restes à réaliser d'investissement (recettes - dépenses) s'établit à -14,6 M€. Les principales dépenses reportées sur l'exercice 2024 concernent :

- les travaux de voirie et d'éclairage public (5,95 M€),
- le renouvellement du parc automobile (2,83 M€),
- les déplacements doux (2,81 M€),

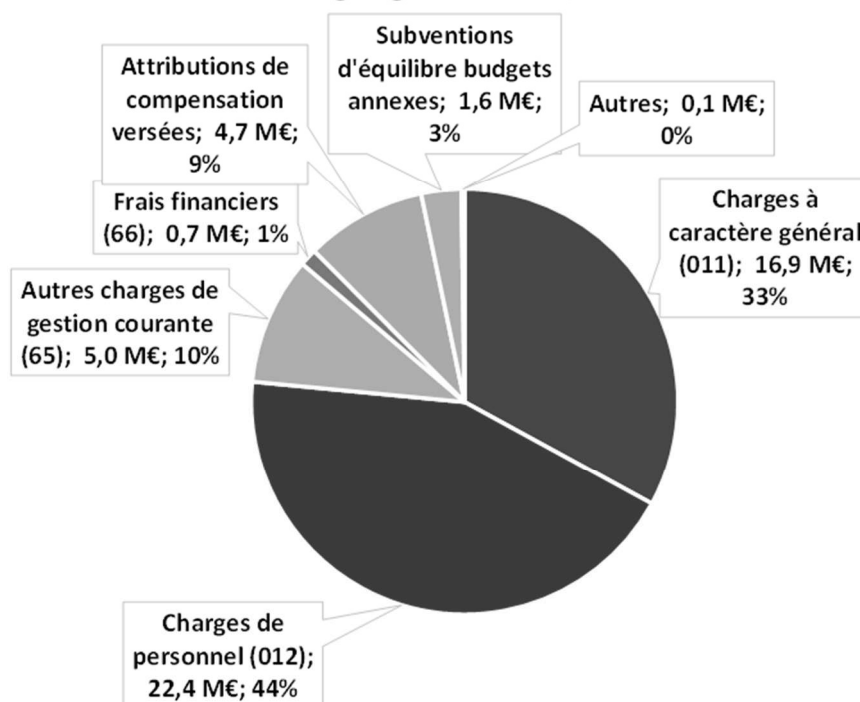
- le prêt première clef en Albigeois (0,43 M€),
- le centre technique Lebon (0,37 M€ sur le budget général et 0,4 M€ sur le budget annexe transports urbains),
- le renouvellement des bus (1,86 M€),
- l'assainissement collectif (3 M€),
- et l'eau potable (1,6 M€).

Après financement de ces restes à réaliser d'investissement, qui seront reportés sur le budget 2024 lors du vote du budget supplémentaire, l'excédent global de clôture est égal à 11 283 491,82 € (25 878 776,59 € - 14 595 284,77 €) contre 16 162 856,55 € en 2022.

Une inflation qui se diffuse à l'ensemble des postes de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget général se sont élevées à 51,39 M€ en 2023, soit une progression de +5% (+2,44 M€).

Structure des dépenses réelles de fonctionnement 2023 du budget général : 51,4 M€



Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses (44%). Elles ont été impactées par des mesures décidées au niveau national (677 K€ : hausses du SMIC, augmentations du point d'indice, refonte des grilles...), par la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (PEPA) (0,29 M€) et par l'impact en année pleine de la mutualisation des services entre la Ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Les transferts de personnels à l'agglomération effectués dans le cadre de la mutualisation ont induit une baisse de l'attribution de compensation versée à la Ville d'Albi équivalente à la charge transférée. A partir de 2023, la retenue sur attribution de compensation de la Ville d'Albi liée à la mutualisation s'élève à 1,01 M€.

Les charges à caractère général représentent 1/3 des dépenses réelles de fonctionnement. Elles progressent de +5,4% en 2023 après une augmentation de +11,3% en 2022. Les mesures de sobriété énergétique (extinction éclairage public, réduction d'un degré de l'eau des équipements

Synthèse Comptes Administratifs 2023

ID : 081-248100737-20240625-DEL2024_103-DE/o

aquatiques...) ont permis de limiter la croissance des dépenses (après +38% en 2022) et ainsi d'absorber une partie de la hausse des prix constatée en 2023. La progression des charges à caractère général s'explique également par une augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères (+417 K€ : révision des prix du marché signé avec Trifyl et hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de +28%), par la prise en charge des dépenses d'électricité de l'aire d'accueil des gens du voyage (130 K€) et par la diffusion de l'inflation à un grand nombre de postes de dépenses (papier pour le Grand A, aliments pour le chenil...).

Les autres charges de gestion courante progressent de 0,4 M€ en 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du contingent incendie (+260 K€ / +8%) dont la quotité par habitant est indexée sur l'inflation et par la prise en charge sur six mois de la participation à la mission jeunes Tarn nord (45 K€ - montant partiellement compensée par une réduction d'attribution de compensation).

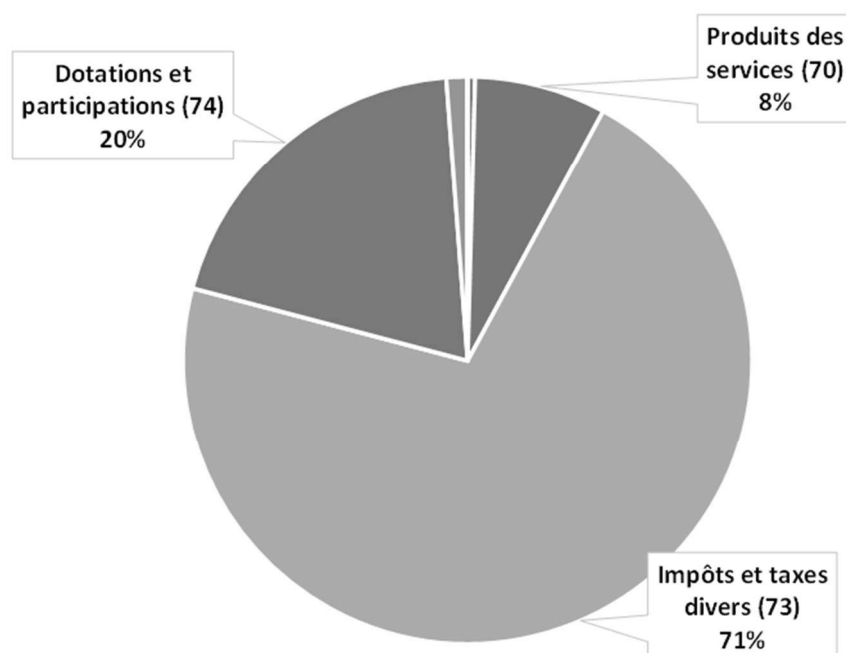
La subvention d'équilibre versée au budget annexe transport urbain monte en puissance (+160 K€) en raison du début du remboursement des prêts liés au centre technique Lebon et du développement de nouveaux services (navettes électriques notamment).

Enfin, suite au désendettement continu constaté depuis 2014, les frais financiers se sont réduits de 63% entre 2019 et 2023 (-22% par an). Ils ne représentent plus que 1% des dépenses réelles de l'Agglomération.

Une fiscalité économique particulièrement dynamique

Les recettes réelles de fonctionnement du budget général s'établissent à 70,72 M€ en 2023, en progression de +5,4% par rapport à 2022 (+3,65 M€). La dynamique des recettes réelles de fonctionnement s'est fortement accélérée ces deux dernières années avec une évolution moyenne de +5,3% par an contre +1,8% par an entre 2019 et 2021.

Structure des recettes réelles de fonctionnement 2023
du budget général : 70,7 M€



Synthèse Comptes Administratifs 2023

Les recettes fiscales représentent plus de 70% des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont accrues de +6,5% en 2023 sous l'effet de la forte croissance des bases de CFE (+12%), avec notamment une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises soumises à la base minimum et la revalorisation de +7,1% des bases des entreprises industrielles. Après une augmentation de +9,6% en 2022, la progression de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été fortement atténuée par le ralentissement de la croissance économique. Le produit de TVA compensant la suppression de la TH a augmenté de +2,7%, soit une recette supplémentaire de +358 K€.

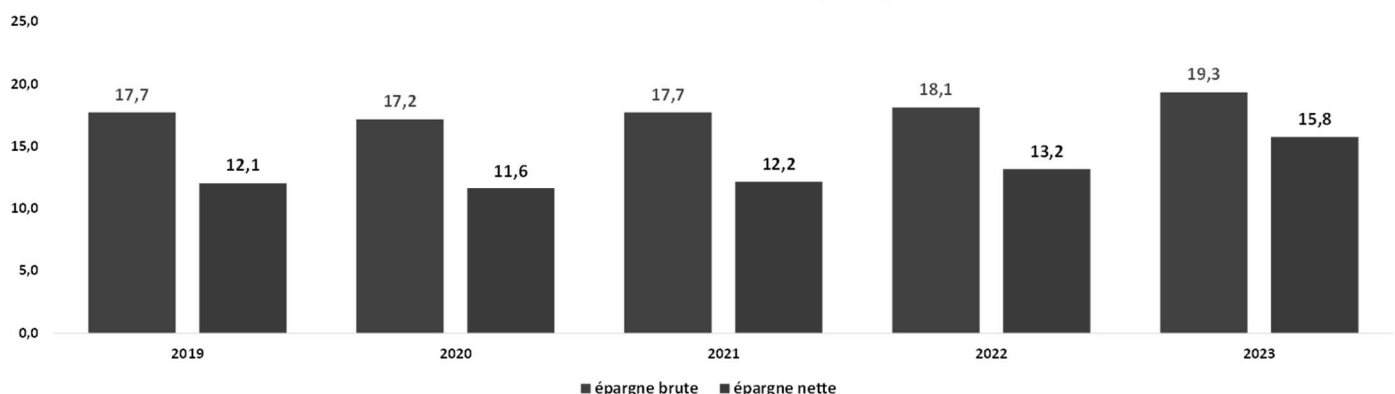
L'évolution des produits des services (chapitre 70) est contrastée (-4%) en 2023. Si les recettes des équipements aquatiques (+36 K€ / +5%) et des droits de stationnement (50 K€ / +5%) ont fortement progressé, les recettes de la gestion des déchets (revente de matériaux et recettes matière des déchetteries) sont quant à elles en repli de 0,5 M€ (2 M€ contre 2,55 M€ en 2022).

La dotation globale de fonctionnement représente 66% des dotations et participations de l'agglomération. Elle s'élève à 9,22 M€ en 2023. Elle diminue en moyenne de 1,1% par an entre 2019 et 2023 sous l'effet de l'écrêtement de la dotation de compensation qui sert à alimenter l'accroissement des dotations de péréquation communales (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale).

Un autofinancement brut qui progresse de manière continue

L'épargne brute de l'Agglomération a progressé de +2,2% par an entre 2019 et 2023. Elle représente 27,3% de ses produits de fonctionnement contre 18% en moyenne dans les communautés d'agglomération (source : fiche DGFIP 2023).

Evolution de l'autofinancement (en M€)



Malgré les effets de l'inflation qui ont eu pour conséquence une accélération de la croissance des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute a connu une augmentation significative ces deux dernières années (+1,6 M€ entre 2021 et 2023). Cette progression s'explique par la forte croissance des recettes de fonctionnement (+6,9 M€ en deux ans) qui a permis d'absorber la hausse des dépenses de fonctionnement (+5,3 M€ entre 2021 et 2023).

La progression des recettes de fonctionnement a été portée principalement par les recettes fiscales qui se sont accrues de +5,4% par an entre 2021 et 2023 (progression de la TVA de près de 10% en 2022 et croissance de 12% des bases de CFE en 2023).

L'épargne nette connaît une évolution comparable avec cependant une progression plus marquée ces deux dernières années (+3,6 M€) en raison de la baisse du remboursement du capital de dette (-2 M€). Cette diminution du remboursement du capital de dette s'explique par le désendettement de l'Agglomération et notamment l'arrivée à échéance en 2022 de l'émission obligataire groupée réalisée en 2012 (9,9 M€), qui générerait annuellement une provision pour

remboursement in fine de 990 K€.

Une accélération de l'investissement

Le volume des investissements publics par habitant reste en 2023 plus élevé sur le territoire Albigeois qu'ailleurs, les dépenses d'équipement représentant 317 €/habitant contre 141 €/habitant en moyenne pour les communautés d'agglomérations (source : fiche DGFIP 2023 – budget général seul). Les dépenses d'équipement ont donc été plus de deux fois supérieures à la moyenne des communautés d'agglomération en 2023.

En 2023, les dépenses d'investissement hors dette (dépenses d'équipement, subventions d'investissement versées et opérations pour compte de tiers) se sont élevées à 27,5 M€ sur le budget général. Il s'agit du niveau d'investissement le plus élevé des 10 dernières années. Les principales dépenses ont concerné : les travaux de voirie et d'assainissement pluvial (7,96 M€), les travaux d'éclairage public (2,33 M€, dont 1,17 M€ pour la modernisation du réseau), le centre technique Lebon (2,29 M€), la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (2,78 M€), les travaux de construction de la passerelle sur le Tarn (0,65 M€), les acquisitions et grosses réparations de véhicules (1,3 M€), les aménagements de sécurité de la RN88 (1,26 M€), la mise en œuvre du plan local de l'habitat (1 M€ : prêt première clef en Albigeois et subventions au logement social), le pacte financier et fiscal de solidarité (1,1 M€ : 0,4 M€ de fonds de concours, 0,1 M€ de majoration d'enveloppe voirie et 0,6 M€ d'attribution de compensation d'investissement...), la médiathèque rive droite (0,64 M€), le fonds de concours versé à la ville d'Albi dans le cadre du contrat territorial Occitanie (1,66 M€)...

Sur les budgets annexes, les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à 13,1 M€ (y compris budgets gérés en comptabilité de stock) :

- Budget annexe transports urbains : 2,6 M€ ;
- Budget annexe assainissement collectif : 4,49 M€ ;
- Budget annexe ZAC innoprod : 0,51 M€ ;
- Budget annexe immobilier économique : 0,48 M€ ;
- Budget annexe eau potable : 4,98 M€.

Un recours à l'emprunt à hauteur de 8,87 M€

Pour financer ses investissements, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a mobilisé sept nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 8,87 M€ (7 M€ en 2022) :

- 2,27 M€ sur le budget annexe transports urbains : 1,4 M€ sur 15 ans au taux fixe de 2,75 % (Crédit-Agricole – report 2022) et 0,87 M€ sur 20 ans au taux fixe de 3,92 (Société Générale),
- 2,3 M€ sur le budget annexe assainissement collectif : 1,3 M€ sur 25 ans au taux fixe de 3,86% (Arkea Banque) et 1 M€ sur 25 ans à livret A +0,6% (Caisse d'Epargne) ;
- 2,3 M€ sur le budget annexe immobilier économique sur 20 ans au taux fixe de 3,92% (Société Générale) ;
- 2 M€ sur le budget annexe de l'eau potable : 1 M€ sur 25 ans au taux fixe de 3,86% (Arkea Banque) et 1 M€ sur 25 ans à livret A+0,6% (Caisse d'Epargne).

Aucun emprunt n'a été mobilisé sur le budget général depuis 2014.

Parallèlement elle a remboursé 7,74 M€ de dette en 2023. Par conséquent l'encours de dette brut consolidé (budget général + budget annexe) a légèrement progressé en 2023 : +1,13 M€ (+1,52%).

Synthèse Comptes Administratifs 2023

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

S²LOW

ID : 081-248100737-20240625-DEL2024_103-DE

mouvements de dette année 2023 en K€	Remboursement de capital	Emprunts nouveaux mobilisés	l'encours de dette
Budget général	3 631,3	0,0	-3 631,3
Budget annexe transports urbains	633,7	2 270,0	1 636,3
Budget annexe assainissement collectif	2 035,2	2 300,0	264,8
Budget annexe parking des temps modernes	31,5	0,0	-31,5
Budget annexe immobilier économique	23,4	2 300,0	2 276,6
Budget annexe eau potable	1 381,5	2 000,0	618,5
TOTAL	7 736,6	8 870,0	1 133,4

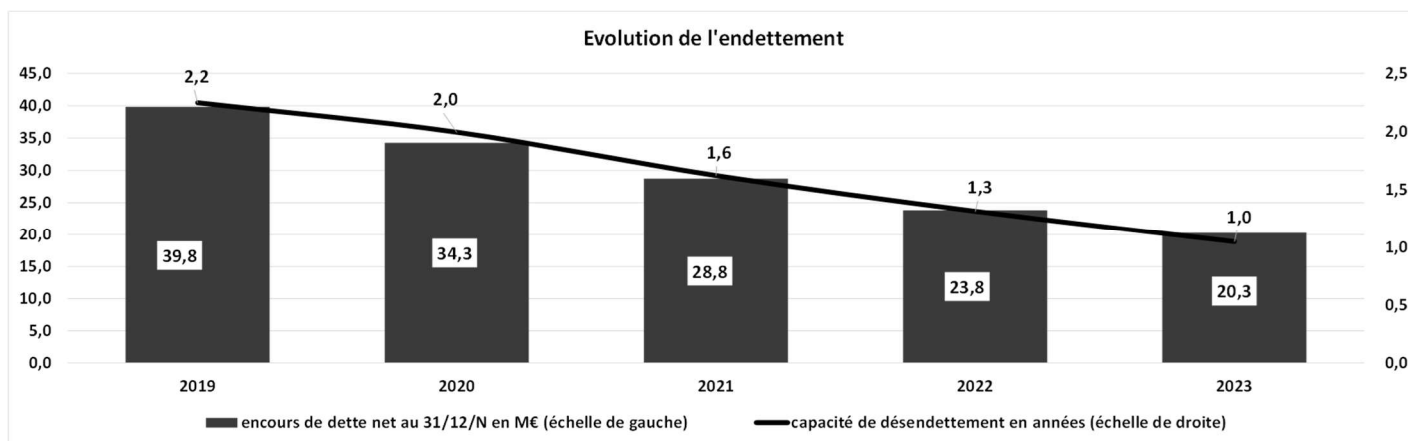
Au 31 décembre 2023, l'encours de dette brut consolidé (budget général + budgets annexes) s'élève à 75,92 M€ : 20,38 M€ sur le budget principal (dont 9,14 M€ de dette récupérable voirie), 6,2 M€ sur le budget annexe transports urbains, 30,29 M€ sur le budget annexe assainissement collectif, 0,4 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes, 2,77 M€ sur le budget annexe immobilier économique et 15,88 M€ sur le budget annexe eau potable.

Par ailleurs, le budget général a accordé des avances remboursables aux budgets annexes parking des temps modernes (56 860,96 €), ZAC Innoprod (3 956 193,66 €) et ZAC Rieumas (1 090 000 €).

Le coût moyen pondéré de la dette est de 3,17%. La durée de vie résiduelle moyenne est de 14 ans et 2 mois.

81% de l'encours de dette est positionné sur des taux fixes classiques.

La capacité de désendettement est particulièrement bien orientée. Elle est en 2023 d'une année (budget général) et reste largement inférieure à la moyenne des agglomérations (3,6 années en 2023). Cet indicateur traduit un niveau d'endettement particulièrement faible au regard de l'excédent dégagé par la communauté d'agglomération sur sa section de fonctionnement (zone d'alerte entre 10 à 12 ans).



Encours de dette net (20,27 M€ en 2023) = encours de dette brut (20,38 M€ en 2023) – encours de dette récupérable remboursée par les communes (0,11 M€ en 2023)

Budget annexe transports urbains

Le budget annexe transports urbains bénéficie principalement de deux ressources propres : le versement mobilité et le produit des recettes commerciales.

Le versement mobilité est une taxe assise sur la masse salariale, due par les entreprises du territoire de l'agglomération, afin de contribuer au développement du réseau des transports publics.

Son taux est de 0,6%. Il est plafonné en fonction de la taille de la collectivité, de son classement ou non en zone touristique et des projets menés (transport en commun en site propre).

Le produit du versement transport est directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs.

Le versement mobilité a progressé de +2,7% par an entre 2010 et 2019. Depuis 2021, la croissance de la masse salariale s'accélère fortement avec une augmentation du produit de versement mobilité de +7,2% en 2021 et de +6,5% en 2022 (hors modification du calendrier de versement). Cette tendance se poursuit en 2023 avec une croissance de +5,9 %. Le produit de versement mobilité s'établit à 4,89 M€ en 2023, auquel s'ajoute une compensation versée par l'État de 23 K€ au titre du relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés.

Les recettes commerciales de la régie des transports urbains se sont fortement développées ces dernières années. En 10 ans, elles se sont accrues de +50%. Cette évolution reste principalement liée à l'évolution de la fréquentation, dans un contexte où la grille tarifaire n'a été modifiée sur la même période que pour tenir compte des ajustements du taux de TVA applicable à ce service.

En 2023, les recettes du réseau s'élèvent à 770 K€, en progression de +10 % par rapport à l'année 2022 (+70 K€) et de +14,9% par rapport à la situation d'avant crise sanitaire (+99 K€).

La subvention d'équilibre versée par le budget général progresse en 2023 (1,4 M€ contre 1,24 M€ en 2022) pour faire face au début de l'amortissement des prêts contractés pour financer les travaux du Centre Technique Lebon (environ 6 M€ HT d'investissement à la charge du budget annexe transports urbains).

La subvention d'équilibre versée par le budget général et les ressources propres de fonctionnement évoquées précédemment sont essentielles pour assurer le plan de renouvellement des bus et limiter le recours à l'emprunt.

Ainsi, en 2023, la communauté d'agglomération a fait l'acquisition de deux nouveaux bus standards thermiques mild-hybrides et d'un véhicule pour les personnes à mobilité réduite pour un montant total de 0,57 M€.

Les autres dépenses d'investissement concernent le Centre Technique Lebon (1,85 M€), les services aux usagers et les équipements du réseau (0,18 M€).

Budget annexe assainissement collectif

La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière (comme l'eau potable) puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.

Le montant de la redevance d'assainissement est la principale ressource de ce budget (5,33 M€

en 2023). Elle a permis de mener à bien d'importants investissements en maîtrisant l'évolution des tarifs pour l'utilisateur.

En 2023, les dépenses d'équipement se sont élevées à 4,49 M€, dont 2,85 M€ pour la modernisation des réseaux, 1,43 M€ pour l'assainissement pluvial (dépense intégralement remboursée par le budget général) et 0,211 M€ pour des frais d'études et des acquisitions de matériels.

Budget annexe eau potable

Le budget annexe eau potable (régie à simple autonomie financière) a été créé au 1er janvier 2020 sur le périmètre des quatre communes qui géraient précédemment ce service en régie (Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry).

Ce budget annexe qui est un service public industriel et commercial est intégralement financé par les usagers des quatre communes. Les ventes d'eau et les abonnements (part fixe) s'établissent à 6,02 M€ en 2023.

Les investissements 2023 hors dette s'élèvent à 4,98 M€, dont 0,77 M€ pour la station de production d'eau potable mutualisée, 3,95 M€ pour les renouvellements de réseaux et 0,26 M€ pour des acquisitions de matériels et de logiciels.

Pour le reste du territoire, la communauté d'agglomération s'est substituée aux communes au sein des syndicats du Dadou (Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac) et du Gaillacois (Castelnau-de-Lévis et Marssac-sur-Tarn) au 1er janvier 2020.

Expérimentation de la certification des comptes

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a eu la volonté de s'engager dans la démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales instaurée par l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015. L'agglomération fait partie des 25 collectivités qui ont été retenues, sous la conduite de la Cour des comptes, pour participer à cette expérimentation.

L'objectif est d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification généralisée des comptes du secteur public local. La publication du rapport de la Cour des comptes encourage à une pérennisation de la démarche de certification en sélectionnant les collectivités en fonction de leur taille de budget. La campagne de certification a été prolongée d'une année sur l'exercice 2023.

En participant à ce processus de certification, l'agglomération s'est engagée à présenter ses comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) au contrôle d'un commissaire aux comptes. Ce dernier est chargé d'exprimer une opinion et de s'assurer que les comptes :

- " - sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables applicables à la collectivité ;
- donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la collectivité à la fin de chaque exercice. "

Cette phase d'expérimentation s'est déroulée en deux temps sur la période 2017-2023 :

- tout d'abord, entre 2017 et 2019, la Cour des Comptes a accompagné la communauté d'agglomération dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états

financiers.

- ensuite, une certification des comptes de l'Agglomération sur les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 est réalisée par un professionnel du chiffre (prolongation d'une année prévue par la Loi de Finances Initiale pour 2023).

C'est le cabinet Grant Thornton qui a été retenu pour être le commissaire aux comptes de l'agglomération.

Les travaux d'audit du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 ont mis en avant des améliorations sur :

- La gestion des immobilisations : poursuite des travaux de fiabilisation de l'actif notamment avec le nettoyage du poste « frais d'études », l'amélioration du suivi des immobilisations en cours et la mise en concordance physico-comptable de l'inventaire des matériels de transport finalisé sur 2023 à 99%.

- Les stocks d'aménagement : l'évaluation du prix de revient des stocks des zones d'activité a été affinée ;

- Les recettes assainissement : les travaux permettant de fiabiliser l'exhaustivité de la base des abonnés ont été poursuivis.

Toutefois des travaux restent à améliorer notamment concernant le renforcement du contrôle interne (immobilisations, personnel et recettes générales), la documentation de certains processus ainsi que la formalisation des contrôles de supervision ou de second niveau.

Par ailleurs, certaines limitations exogènes persistent et leur levée est soumise à des évolutions réglementaires : méthode de suivi des actifs liés à la voirie (suivi exhaustif ou limité aux 5 dernières années) et piste d'audit à définir pour les recettes fiscales dont les rôles sont émis et recouvrés par l'État (objectif : s'assurer de l'exhaustivité des recettes inscrites dans les comptes des collectivités).

Comme en 2021 et 2022, les états financiers 2023 de la communauté d'agglomération seront certifiés avec réserves par son commissaire aux comptes. Les principales réserves concernent les travaux qui restent à mener sur la fiabilisation de l'actif (voirie notamment).

Synthèse Comptes Administratifs 2023-2024

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024



ID : 081-248100737-20240625-DEL2024_103-DE